

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

A/666/Sorr.1
7 octobre 1948

FRENCH

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

Dual distribution

Troisième session

PROJET DE PROTOCOLE PLACANT SOUS CONTROLE INTERNATIONAL CERTAINES DROGUES
NON VISEES PAR LA CONVENTION DU 13 JUILLET 1931 POUR LIMITER LA
FABRICATION ET REGLEMENTER LA DISTRIBUTION DES STUPEFIANTS,
AMENDEE PAR LE PROTOCOLE SIGNE A LAKE SUCCESS
LE 11 DECEMBRE 1946

Rapport de la Troisième Commission

CORRIGENDUM

Page 2 : Après le titre de la résolution, supprimer les mots
"Projet de résolution".

Page 3 : Insérer, en tête du préambule du Protocole, les mots :
"Les Etats parties au présent Protocole".
Insérer à la fin du préambule après les mots "... à cet effet,
les mots : "et sont convenus des dispositions suivantes".

Page 7 : Après le titre de la résolution, supprimer les mots :
"Projet de résolution complémentaire".
